

mardi dernier. Comme en fait foi la même page du *hansard*, le député de Surrey White-Rock (M. Mather) avait présenté la motion suivante:

a) Que la Chambre approuve des mesures immédiates visant à aider, à nettoyer et à protéger la région affectée; b) à s'assurer que les habitants de la région ne souffrent pas de pertes financières; et c) à signaler en termes énergiques au gouvernement des États-Unis le fait que cet accident n'est qu'un modeste exemple des dangers et désastres écologiques qu'entraînera inévitablement le transport du pétrole par navires-citernes le long de notre côte ouest.

Pourtant lorsque le député de Surrey-White Rock a demandé le consentement unanime pour présenter la motion, les libéraux lui ont refusé le consentement qui s'imposait. Il y a plus, monsieur l'Orateur. Le mercredi 7 juin, le député de Kootenay-Ouest (M. Harding) a présenté une autre motion qui, comme en fait foi la page 2924 du *hansard*, proposait:

Qu'un message soit envoyé au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale lui demandant de se rendre immédiatement sur la côte Ouest pour enquêter sur l'épanchement de pétrole qui s'est produit à Cherry Point et de faire rapport à la Chambre.

Il y a eu la même réaction: la motion n'était pas urgente, du moins pour les libéraux.

M. Peters: Il y en a une autre juste avant celle-là.

M. Nielsen: Je m'excuse, monsieur l'Orateur. On me signale une autre motion, présentée également par le député de Surrey-White Rock, ainsi rédigée:

Que la Chambre invite le secrétaire de l'Intérieur des États-Unis, M. Rogers Morton, et le directeur du programme national de contrôle de l'environnement des États-Unis, M. William Richelshaus, à visiter la région affectée et à voir, personnellement, un petit échantillon de la dégradation de la côte ouest qu'entraînera inévitablement le transport projeté du pétrole de l'Alaska par bateaux-citernes jusqu'à Cherry Point.

J'ai fait état de quatre motions présentées au cours de deux journées successives, que le gouvernement libéral, y compris le député de Fraser Valley-Est, n'a pas considérées comme urgentes. Puis, tout d'un coup, aujourd'hui la motion devient urgente. Le député de Burnaby-Seymour pleure des larmes de crocodile et lance à la Chambre des accusations d'esprit de parti dans le débat. A quoi sert l'article 43 du Règlement? Les députés de notre côté de la Chambre se voient refuser le consentement unanime pour l'invoquer afin de signaler à plusieurs reprises au gouvernement une affaire comme celle-ci. Pourtant, est-ce à cause de l'absence d'esprit de parti que le gouvernement permet aujourd'hui au député de Fraser Valley-Est de présenter sa motion? Ou serait-ce à cause d'un marché quelconque conclu entre le gouvernement et l'ensemble des députés de la Colombie-Britannique?

A mon avis, vu son usage actuel, l'article 43 est devenu une comédie, et ne sert absolument à rien. Le député de Fraser Valley-Est présente cette motion anodine, immédiatement après la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Voici la motion du député:

Que, en raison des dégâts subis au Canada et aux États-Unis par suite de la récente fuite de pétrole à la raffinerie de Cherry Point, la Chambre exprime l'avis qu'il est urgent de saisir la Commission mixte internationale des répercussions actuelles et futures sur l'environnement du transport de pétrole dans les étranglements du détroit Juan de Fuca, du détroit de Géorgie et de la baie Puget, et des mesures à prendre pour réduire les risques, et demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de transmettre immédiatement le texte de cette motion au gouvernement des États-Unis.

[M. Nielsen.]

Tout cela a été exprimé dans les quatre motions antérieures, prises ensemble. Toutes ces instances ont été présentées au secrétaire d'État aux Affaires extérieures par des députés de l'opposition. A vrai dire, la substance même de la motion du député de Fraser Valley-Est était contenue dans la déclaration qu'avait faite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures quelques minutes à peine avant que la motion ne soit présentée; pourtant, nos vis-à-vis parlent d'esprit de parti.

• (1620)

L'hon. M. Sharp: Nous voulons que toute la Chambre appuie ce que j'ai dit.

M. Nielsen: C'est de l'hypocrisie pure et simple, et le ministre sait que ce qui s'est produit aujourd'hui a fait des travaux de la Chambre une farce, une véritable fumisterie.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: C'est pourquoi je dis que le gouvernement actuel est un gouvernement en déroute. Si l'on savait la vérité, le leader du gouvernement à la Chambre verrait sa propre ruse se retourner contre lui. De toute évidence, on ne va pas accepter à la Chambre de motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement à moins que le leader du gouvernement ne donne le feu vert, et nul ne va nier la probabilité ou l'inévitabilité de l'acceptation de cette motion par le gouvernement avant même qu'elle n'ait été présentée. Le ministre s'est fait prendre à son propre piège, car il ne pensait pas que le Crédit social allait réagir comme il l'a fait, en essayant de nous faire retourner à l'ordre du jour. Pour être logique, le gouvernement était obligé de voter contre la motion, alors qu'en fait, il aurait tant voulu retourner à l'ordre du jour. Le gouvernement s'est fait prendre.

L'hon. M. Sharp: Vous aussi.

M. Nielsen: Du moins, nous avons fait preuve de logique: nous avons voté en faveur du caractère urgent du sujet du débat, tout comme le gouvernement, et, d'ailleurs, tout comme le Parti Crédit Social. Ce qu'a fait ce dernier—proposer une motion en vue du retour à l'ordre du jour après avoir reconnu le caractère urgent du débat—était tout aussi illogique que ce qu'a fait le gouvernement. Le gouvernement s'est mis lui-même dans l'embarras: il s'est fait prendre à son propre piège, à force d'essayer de manœuvrer et d'utiliser la Chambre à ses propres fins politiques. C'est exactement ce qu'il faisait, car ses députés de la Colombie-Britannique étaient dans une situation délicate. Le gouvernement ridiculise notre Chambre des communes.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Voyez-les rire, monsieur l'Orateur; le député de New Westminster (M. Hogarth) trouve qu'il y a là matière à rire.

M. Hogarth: Comme c'est vous qui le dites, je ne puis faire autrement.

M. Nielsen: Laissez-le rire. Voici un gouvernement qui, à ce qu'il prétend, fait tout ce qu'il peut au sujet de la marée noire qui a déferlé sur la côte du Pacifique. Il adresse de vigoureuses instances au gouvernement des États-Unis; pourtant, l'un des députés ministériels de la Colombie-Britannique, celui de Fraser Valley-Est, juge